

Fiche de Données de Sécurité selon le règlement (CE) n° 453/2010

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1) Identificateur de produit :

Nom commercial : **LANGIS**
 Nom chimique : Cyperméthrine

1.2) Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations : Produit phytosanitaire (émulsion pour traitement de semences – ES)
 Traitement de semences - Insecticide

1.3) Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur : Chemtura Manufacturing UK Limited
 Tenax Road Trafford Park, Manchester, M17 1WT Royaume Uni
 Tél : +44(0) 161 875 3800
msdsrequest@chemtura.com

Distributeur : CERTIS Europe BV
 5, rue Galilée, 78280 Guyancourt, France
 Tél. : 01 34 91 90 00 Fax : 01 34 91 90 09
certis@certiseurope.fr

1.4) Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

Centre antipoison / Paris :	01 40 05 48 48
Centre antipoison / Lyon :	04 72 11 69 11
Centre antipoison / Marseille :	04 91 75 25 25

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1) Classification du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Physiques : /
 Pour la santé : Nocif : Nocif par inhalation et par ingestion.
 Irritant : Irritant pour les voies respiratoires
 Pour l'environnement : Dangereux pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2) Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE

Pictogrammes de danger :



Nocif



Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) – R : R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion
 R37 Irritant pour les voies respiratoires
 R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) – S	: S24 S36/37/39 S46 S60 S61	Eviter le contact avec la peau Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Eliminer le produit et son récipient comme déchet dangereux Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.
---------------	---	---

Etiquetage supplémentaire :

- Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Lire attentivement l'étiquette.
- Porter des gants pendant les phases de calibrage, préparation et nettoyage.
- Délai de réentrée : non applicable.
- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).
- Spe5 : Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, le produit doit être incorporé dans le sol ; s'assurer que le produit est également incorporé en bout de sillon.

2.3) Autres dangers

Le mélange ne répond pas aux critères PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1) Identité des composants

Matière active : Cyperméthrine, 300 g/L
 Co-formulants : Ethylène glycol
 Butane-1-ol

3.2) Informations sur les composants classés dangereux

Substance	Concentration	n° CAS	n° EINECS/ELINCS	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Cyperméthrine	30%	52315-07-8	257-842-9	Xn R20/22 Xi R37 N R50/53	Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410
Ethylène-glycol	< 10%	107-21-1	203-473-3	Xn R22	Acute Tox. 4 ; H302
Butane-1-ol	< 5%	71-36-3	200-751-6	R10 Xn R22 Xi R37/38 R41 R67	Flam. Liq. 3 ; H226 Acute Tox. 4 ; H302 STOT SE 3 ; H335, H336 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Dam. 1 ; H318

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
 Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1) Description des premiers secours

Contact avec les yeux

- Rincer immédiatement les yeux à grande eau en les maintenant ouverts, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Contact avec la peau

- Enlever les vêtements et chaussures contaminés.
- Laver soigneusement à l'eau chaude avec un savon doux.
- Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Inhalation

- Sortir la victime au grand air.
- Obtenir des soins médicaux.

Ingestion

- Ne pas faire vomir
- Rincer la bouche avec de l'eau
- Obtenir des soins médicaux.

4.2) Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3) Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1) Moyens d'extinction

Il est recommandé d'utiliser :

- mousse d'extinction pour les grands feux
- mousse résistant à l'alcool pour les petits feux
- dioxyde de carbone (CO₂)
- poudre chimique
- eau pulvérisée

Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2) Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de feu, production de fumées irritantes, oxydes de carbone et d'azote.

5.3) Conseil aux pompiers

Equipements de protection :

- vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.
- appareil respiratoire autonome.

Autres informations :

- collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- empêcher les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1) Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter un équipement de protection individuelle adéquat.
- Éviter tout contact avec les yeux ou la peau

6.2) Précautions pour la protection de l'environnement

- Toute contamination dans l'environnement doit être évitée, éviter l'écoulement dans les égouts, les cours d'eau et le sol.

6.3) Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Absorber avec une substance inerte, comme le sable, la vermiculite, le gel de silice, un agglomérant pour acide, un agglomérant universel, de la sciure.
- Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.
- Pour le cas des déversements importants, endiguer pour contenir l'écoulement et récupérer mécaniquement par pompage.

6.4) Référence à d'autres sections

- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1) Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 Éviter de respirer les vapeurs, les aérosols et les brouillards. Utiliser avec une ventilation adéquate.
 Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
 Bien se laver les mains après la manipulation du produit.

7.2) Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et sec.

Nomenclature des Installations Classées (ICPE) : N°1172.

7.3) Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1) Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Ethylène glycol	107-21-1	TWA	20 ppm 52 mg/m ³	2000-06-16	2000/39/EC
		STEL	40 ppm 104 mg/m ³	2000-06-16	2000/39/EC
		VME	20 ppm 52 mg/m ³	2005-02-01	FR VLE
		VLCT (VLE)	40 ppm 104 mg/m ³	2005-02-01	FR VLE

Butan-1-ol	71-36-3	VLCT (VLE)	50 ppm 150 mg/m ³	2005-02-01	FR VLE
------------	---------	------------	---------------------------------	------------	--------

8.2) Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante. Une ventilation spéciale, locale est nécessaire dans les endroits où les vapeurs pourraient s'échapper dans l'air du lieu de travail.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire :

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

Protection des mains :

Gants imperméables en caoutchouc butyle.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité avec des protections latérales

Protection de la peau et du corps :

Vêtements de protection étanches.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains et le visage à fond avec eau et savon avant de manger, boire ou fumer.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux :

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1) Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: liquide
Couleur	: rouge
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: pas d'information disponible
pH	: 7 à 100 g/L
Point de fusion	: pas d'information disponible
Point / Intervalle d'ébullition	: > 90°C
Point d'éclair	: > 100°C
Taux d'évaporation	: pas d'information disponible
Inflammabilité	: pas d'information disponible
Limité inférieure d'explosivité	: donnée non disponible
Limité supérieure d'explosivité	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: pas d'information disponible
Densité de vapeur	: pas d'information disponible
Densité relative	: 1,08 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	: dispersible
Solubilité dans les solvants organiques	: pas d'information disponible
Coefficient de partage : n-octanol / eau	: pas d'information disponible
Température d'auto-inflammabilité	: > 200°C
Température de décomposition	: pas d'information disponible

Viscosité	:	123 mPa.s à 20°C
Propriétés explosives	:	pas d'information disponible
Propriétés comburantes	:	pas d'information disponible

9.2) Autres informations

-

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1) Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2) Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales recommandées lors du stockage et de la manipulation.

10.3) Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4) Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5) Matières incompatibles

Oxydants, acides forts et bases fortes.

10.6) Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbones

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritantes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale (Rat) : DL50 : 200 – 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie orale (cyperméthrine) :

Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg

Méthode : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale (éthylène glycol) :

Espèce : Rat

DL50 : 4700 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée (Lapin) : DL50 : > 2200 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée (éthylène glycol) :

Espèce : Lapin

DL50 : 10670 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Rat) : non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Espèce : Lapin

Résultat : Légère irritation de la peau

Classification : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Espèce : Lapin
Résultat : Légère irritation des yeux
Classification : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité

La cyperméthrine n'est pas mutagène (données sur la substance active).

Cancérogénicité

La cyperméthrine n'est pas cancérigène (données sur la substance active).

Toxicité pour la reproduction / fertilité

La cyperméthrine n'est pas toxique pour la reproduction (données sur la substance active).

Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

-

Évaluation toxicologique

-

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1) Ecotoxicité

Toxicité pour le poisson :
Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) : $CL_{50} = 0.69$ mg/L
Durée d'exposition : 96 h

12.2) Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible sur la formulation.
La cyperméthrine n'est pas facilement biodégradable

12.3) Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible sur la formulation.
La cyperméthrine a un potentiel de bioaccumulation ($\log Pow > 3$)

12.4) Mobilité dans le sol

Donnée non disponible sur la formulation.
La cyperméthrine n'est pas mobile ($5000 < Koc$ moyen)

12.5) Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6) Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire :
L'information se rapporte au composé principal.
Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1) Méthodes de traitement des déchets

Produit

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Eviter l'écoulement dans les égouts ou dans les cours d'eau.

Emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par Route / Chemin de fer (ADR/RID) :

Nom d'expédition des Nations unies	:	Pesticide liquide toxique, n.s.a. (Cyperméthrine)
Numéro ONU	:	UN 2902
Classe de danger pour le transport	:	6.1
Groupe d'emballage	:	III
Dangereux pour l'environnement	:	oui
Code de restriction en tunnels	:	(E)

Transport Maritime (IMDG) :

Nom d'expédition des Nations unies	:	Pesticide, liquid, toxic, n.o.s. (Cypermethrin)
Numéro ONU	:	UN 2902
Classe de danger pour le transport	:	6.1
Groupe d'emballage	:	III
Polluant marin	:	oui (Cypermethrin)
No EMS Numéro 1	:	F-A
No EMS Numéro 2	:	S-A

Transport Transport Aérien (IATA) :

Nom d'expédition des Nations unies	:	Pesticide, liquid, toxic, n.o.s. (Cypermethrin)
Numéro ONU	:	UN 2902
Classe de danger pour le transport	:	6.1
Groupe d'emballage	:	III
Dangereux pour l'environnement	:	oui
Instructions de conditionnement	:	618 (avion cargo) 611 (avion de ligne)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information disponible.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées):

96/82/EC Mise à jour: 2003

Dangereux pour l'environnement

9a

Quantité 1: 100 t

Quantité 2: 200 t

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) : N° 1172

Etat actuel de notification

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

/

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les sections 2 et 3

R10	: Inflammable
R20/22	: Nocif par inhalation et par ingestion
R22	: Nocif en cas d'ingestion.
R37	: Irritant pour les voies respiratoires
R37/38	: Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R41	: Risque de lésions oculaires graves
R50	: Très toxique pour les organismes aquatiques
R50/53	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R53	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R67	: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H226	: Liquide et vapeurs inflammables
H302	: Nocif en cas d'ingestion
H315	: Provoque une irritation cutanée
H318	: Provoque des lésions oculaires graves
H332	: Nocif par inhalation
H335	: Peut irriter les voies respiratoires
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

| Une ligne verticale dans la marge gauche indique une modification de la précédente version.

Date de création : 14/03/2012

Date de révision : - (version n°1)

Données source :

Fiche de données de sécurité de Chemtura AgroSolutions, version 2.0, date de publication : 28/03/2011.